



## Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale  
7 juillet 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Cinquième Commission

#### Compte rendu analytique de la 43<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 21 mai 2008, à 10 heures

*Président* : M. Ali ..... (Malaisie)

*Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : M<sup>me</sup> McLurg

### Sommaire

Point 147 de l'ordre du jour : Financement de la Mission intégrée des Nations Unies  
au Timor-Leste

Point 152 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au  
Libéria

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un  
membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de  
la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau  
DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour  
chaque commission.

08-34883 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 147 de l'ordre du jour : Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste** (A/62/645, A/62/753, A/62/781/Add.11 et A/62/796)

**Point 152 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria** (A/62/648, A/62/764 et A/62/781/Add.10)

1. **M. Karia** (Division du financement des opérations de maintien de la paix), prenant la parole en tant que Directeur chargé de la Division du financement des opérations de maintien de la paix et présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) pour la période allant du 25 août 2006 au 30 juin 2007 (A/62/645), rappelle que l'Assemblée générale, par sa résolution 61/249 B, a ouvert un crédit de 184 819 900 dollars pour la création et le fonctionnement de la Mission. Les dépenses pendant la période considérée se sont élevées à 146 848 800 dollars, laissant un solde inutilisé de 37 971 100 dollars, ce qui représente un taux d'exécution du budget de 79,5 %.

2. Les variations étaient dues essentiellement à la réduction des dépenses au titre des installations et infrastructures et transmissions, en raison du report du déploiement prévu de membres de la Police des Nations Unies et des unités de police constituées dans 65 districts, et de l'annulation de l'achat de divers types de matériel. L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur l'affectation du solde inutilisé, soit 35 971 100 dollars, ainsi que sur l'affectation du montant correspondant aux autres recettes ou ajustements, qui s'élève à 1 106 900 dollars.

3. Présentant la note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/62/796), M. Karia rappelle que l'Assemblée générale, par sa résolution 61/249 C, a ouvert un crédit d'un montant brut de 153 159 800 dollars pour le fonctionnement de la Mission. Les ressources supplémentaires nécessaires, d'un montant de 16 436 500 dollars, représentent une majoration de 10,7 % par rapport au crédit ouvert initialement.

4. Les écarts sont essentiellement imputables aux ressources supplémentaires nécessaires en raison du

report du retrait progressif prévu des membres de la Police des Nations Unies, du recrutement accéléré d'agents internationaux et du maintien en fonctions d'agents temporaires et de Volontaires des Nations Unies au-delà du 1<sup>er</sup> juillet 2007. L'Assemblée générale est invitée à ouvrir, aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008, un crédit de 16 436 500 dollars, en plus du crédit de 160 589 900 dollars déjà ouvert pour la même période, conformément aux dispositions de la résolution 61/249 C de l'Assemblée, et à mettre en recouvrement le montant correspondant.

5. M. Karia, présentant le rapport du Secrétaire général sur le budget de la MINUT pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/753), dit que le total proposé, 173 439 800 dollars, représente une augmentation de 13,2 % par rapport au budget de l'exercice précédent. Cette variation est essentiellement imputable à l'augmentation des dépenses au titre de la police des Nations Unies, du personnel recruté sur le plan international et sur le plan national, des transmissions et de l'informatique. L'Assemblée générale est invitée à ouvrir un crédit d'un montant de 173 439 800 dollars pour financer le fonctionnement de la Mission pendant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009, à mettre en recouvrement un montant de 114 517 786 dollars, à raison d'un montant mensuel de 14 453 316 dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 26 février 2009 et à mettre en recouvrement un montant de 58 922 014 dollars, à raison du même montant mensuel, pour la période allant du 27 février au 30 juin 2009, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de reconduire le mandat de la Mission.

6. M. Karia, présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/62/648) rappelle que l'Assemblée générale a, dans sa résolution 60/276, décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 714 613 300 dollars pour le fonctionnement de la Mission. Les dépenses pour la période considérée se sont élevées à 676 254 800 dollars, laissant un solde inutilisé de 38 411 300 dollars, ce qui représente un taux d'exécution du budget de 94,6 %.

7. Les écarts s'expliquent essentiellement par la diminution des dépenses au titre des contingents militaires, en conséquence du rapatriement anticipé de militaires et de la décision du Conseil de sécurité de

réduire l'élément militaire autorisé. En outre, la reconfiguration de la composante police civile a entraîné une diminution de l'effectif de la Police des Nations Unies, tandis que l'effectif des unités de police constituées s'est accru d'autant. L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur l'affectation du solde inutilisé, soit 38 411 300 dollars, ainsi que sur l'affectation des recettes accessoires et ajustements, se montant au total à 46 097 200 dollars.

8. Enfin, présentant le rapport du Secrétaire général sur le budget de la MINUL pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/764), M. Karia dit que le montant total proposé, 688 383 400 dollars, représente une diminution de 12,3 % par rapport au budget de l'exercice précédent. Cette variation résulte essentiellement de la diminution des dépenses au titre des militaires et du personnel de police. L'Assemblée générale est invitée à ouvrir un crédit d'un montant de 603 708 000 dollars pour le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 et à mettre en recouvrement ce montant, à raison de 50 309 000 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.

9. **M<sup>me</sup> McLurg** (Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur le rapport sur l'exécution du budget et sur le projet de budget de la MINUT (A/62/781/Add.11) dit que les recommandations du Comité consultatif aboutiraient à réduire de 597 800 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la MINUT pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009, essentiellement par suite de la non-approbation de cinq postes de personnel recruté sur le plan international et d'un poste provisoire de Volontaire des Nations Unies. Le Secrétaire général a indiqué que l'un des principaux motifs de l'augmentation des prévisions de dépenses de la MINUT et de la demande de ressources supplémentaires se chiffrent à 16,4 millions de dollars réside dans le report du retrait progressif du personnel de police, en raison de la détérioration de la situation en matière de sécurité au Timor-Leste. Toutefois, le rapport sur l'exécution du budget fait apparaître une sous-utilisation des crédits, équivalant à 20,5 % des crédits ouverts pour la période considérée. Il est manifeste que la Mission s'est heurtée à des problèmes en matière de planification, dont certains sont imputables à l'instabilité de la situation sur le terrain.

10. Le Comité consultatif continue de penser que la structure de gestion de la MINUT compte un nombre de cadres supérieurs excessif et hors de proportion avec la taille et les activités de la Mission, en particulier par rapport à d'autres missions plus grandes et plus complexes. Toutefois, il ne recommande pas de changement à ce stade, puisque le Conseil de sécurité examinera prochainement le rapport du Secrétaire général qui contient, entre autres, des recommandations sur les modifications éventuelles à apporter au mandat et aux effectifs de la Mission. Au cours du premier trimestre 2008, une mission d'experts a conduit une évaluation approfondie des besoins de la police nationale et des ajustements éventuels à effectuer quant aux compétences de la police de la MINUT. En conséquence, le Secrétaire général devrait revoir la structure de gestion de la Mission sur la base des résultats de l'examen, par le Conseil, du rapport qu'il doit soumettre et faire apparaître toute éventuelle modification dans le projet de budget pour 2009/10.

11. Les taux de vacance actuels dans la Mission continuent à poser de graves problèmes, en particulier au niveau des administrateurs et des hauts responsables. La Mission devrait donc collaborer étroitement avec le Siège pour améliorer la situation et faire rapport sur les progrès réalisés à l'occasion de la présentation du prochain projet de budget.

12. Passant au rapport du Comité consultatif sur l'exécution du budget et le projet de budget de la MINUL (A/62/781/Add.10), M<sup>me</sup> McLurg dit que le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009. En ce qui concerne les postes, le Comité consultatif se félicite de l'initiative du Secrétaire général tendant à mettre fin à la pratique consistant à recourir aux services de vacataires pour exercer des fonctions de caractère continu et à transformer des postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national, ce qui contribue au renforcement des capacités nationales.

13. Tout en reconnaissant que la Mission est dans la phase de réduction de ses effectifs, le Comité consultatif continue de juger utile l'exécution de projets à effet rapide et recommande en conséquence d'approuver le montant de 1 million de dollars demandé pour ces projets dans le projet de budget pour 2008/09. Enfin, s'agissant du repli et du retrait éventuel de la MINUL du Libéria, le Comité

consultatif souligne les rôles et responsabilités qui incombent à l'équipe de pays des Nations Unies, s'agissant d'assumer progressivement les fonctions exécutées par la MINUL, de manière à assurer une transition sans heurts, de la phase du redressement à celle du développement.

14. **M<sup>me</sup> Stevens** (Australie), prenant la parole au nom des délégations de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande, dit qu'elles sont déterminées à aider le Gouvernement et le peuple du Timor-Leste à être les premiers responsables du développement d'une nation plus stable et plus prospère. Elles sont encouragées par la réaction des pouvoirs publics aux événements du 11 février 2008 et par la levée de l'état d'urgence, mais souhaitent souligner que le pays continue à avoir besoin de l'appui de la communauté internationale pour surmonter un certain nombre de défis.

15. La MINUT joue un rôle crucial en renforçant la démocratie dans le Timor-Leste et en promouvant le processus de réconciliation nationale. Elle est un partenaire essentiel dans les efforts visant à réformer et à reconstruire le secteur de la sécurité, efforts conçus pour instaurer une culture de respect des droits de l'homme et de la primauté du droit et pour améliorer la situation humanitaire. Les délégations de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande espèrent que la Mission intensifiera son activité dans ce domaine.

16. **M<sup>me</sup> Stevens** se félicite de l'attitude prudente adoptée par le Secrétaire général en ce qui concerne le projet de budget de la MINUT pour 2008/09 et signale que ses recommandations relatives à la structure des effectifs de la Mission valident les dispositions en cours. La fonction de police de la Mission, ainsi que son rôle en faveur d'une réforme durable de la Police nationale du Timor-Leste sont des tâches à caractère continu et beaucoup reste à faire pour reconstruire les capacités nationales dans ce secteur. En conséquence, puisque la situation du Timor-Leste reste fragile, il convient de faire preuve de prudence lorsqu'on planifie l'avenir de la Mission, en particulier en ce qui concerne un retrait éventuel du personnel, notamment les policiers; il faudrait également tenir dûment compte des responsabilités de la Mission en matière de renforcement des capacités et dans le domaine humanitaire.

17. Les délégations de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande ont pris note des observations du Comité consultatif au sujet du niveau de certains postes

à la MINUT, mais maintiennent que la structure des effectifs est adaptée au mandat de la Mission et à ses responsabilités en matière de coopération avec des partenaires internationaux sur le terrain. Le taux élevé de vacances de postes à la MINUT reste toutefois une cause de préoccupation et une mise à jour du Secrétariat sur la situation serait appréciée. Ce problème d'effectifs, qui n'est pas particulier à la MINUT, fait ressortir l'importance de la réforme des ressources humaines à l'Organisation. Les délégations de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande espèrent que des progrès notables pourront être réalisés en la matière à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale.

18. Enfin, la poursuite imprévue du déploiement du personnel de Police des Nations Unies au Timor-Leste a entraîné des besoins supplémentaires pour 2007/08. Étant donné que 9,5 millions de dollars pourront être financés dans le cadre des crédits ouverts par l'Assemblée générale pour l'exercice 2007/08, le Secrétaire général demande 16,4 millions de dollars de ressources supplémentaires. Les délégations de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande sont satisfaites des arguments qu'il a présentés à ce sujet.

19. **M. Debabeche** (Algérie), parlant au nom des États du Groupe des États d'Afrique note que, en conséquence des importants progrès réalisés sur la voie du renforcement de la paix et de la sécurité au Libéria, la MINUL est entrée dans sa phase de retrait. Il se félicite du projet de budget de la Mission pour 2008/09, qui a été établi sur la base de tableaux axés sur les résultats et reflète les ressources nécessaires pour cette période. Il est impératif que la Cinquième Commission fournisse à la MINUL les ressources dont elle a besoin pour mettre en œuvre son mandat et assurer une paix durable au Libéria.

20. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Libéria a dit que le pays se caractérise par l'espérance, mais a averti que cet espoir est tempéré par le caractère ténu et fragile de la paix. Aussi, la stratégie de retrait de la Mission doit-elle prévoir des délais suffisants pour que le Libéria puisse constituer ses propres forces de police et militaire et assumer ainsi progressivement l'entière responsabilité de la sécurité nationale.

21. Le Groupe des États d'Afrique salue la conversion envisagée de postes de personnel recruté sur le plan international en postes de personnel recruté

sur le plan national et se félicite des efforts déployés par la Mission pour construire des capacités en ressources humaines nationales. Le Groupe attache une grande importance à la mise en œuvre de projets à impact rapide qui, outre de sensibiliser aux activités de la Mission dans un pays donné, contribuent indirectement à renforcer les capacités et à améliorer les connaissances parmi les entrepreneurs nationaux. À cet égard, il souscrit à la recommandation qui figure au paragraphe 33 du rapport du Comité consultatif sur la MINUL. Les autres recommandations du Comité consultatif seront examinées de manière plus approfondie pendant les consultations officielles, au cours desquelles le Groupe est certain que le Secrétariat présentera des explications détaillées sur les incidences potentielles de toute réduction envisagée des ressources.

22. Enfin, pour garantir la nécessité de la transition du relèvement vers le développement au Libéria, il est essentiel de définir clairement les rôles et les responsabilités de l'équipe de pays des Nations Unies, lorsqu'elle assumera les fonctions de la Mission.

23. **M. Tarrisse da Fontoura** (Brésil) exprime son appui vigoureux en faveur d'un Timor-Leste souverain, stable, démocratique et développé ainsi qu'en faveur de la MINUT, qui doit être dotée des ressources nécessaires à l'accomplissement de son mandat. La Mission devrait être en mesure d'appuyer les efforts du Gouvernement et de la population du Timor-Leste en vue de renforcer la démocratie et de promouvoir la réconciliation nationale, grâce à ses bons offices et à la promotion de mesures visant à renforcer la stabilité à long terme. Elle devrait également contribuer à la conception et à la mise en œuvre de politiques d'élimination de la pauvreté et de croissance économique. M. Tarrisse da Fontoura, tout en se félicitant de ce que la Mission ait collaboré avec divers organismes, fonds et programmes des Nations Unies, réaffirme que les départements compétents de l'Organisation, comme par exemple le Département des affaires économiques et sociales, devraient eux aussi appuyer la MINUT et coopérer avec elle.

24. En février 2008, le Gouvernement brésilien s'est déclaré extrêmement préoccupé par les tentatives d'assassinat du Président et du Premier Ministre du Timor-Leste, a condamné le recours à la violence et a exhorté toutes les forces politiques et de sécurité à redoubler leurs efforts pour maintenir l'ordre et résoudre les problèmes politiques, grâce à la

compréhension et à un dialogue pacifique. De fait, la situation en matière de sécurité dans le pays a nécessité d'ajuster les besoins opérationnels de la MINUT et de reporter le retrait du personnel de police des Nations Unies. La délégation brésilienne appuie donc la demande faite par le Secrétaire général concernant l'ouverture de nouveaux crédits pour l'exercice 2007/08 et, à cet égard, le prie instamment de prendre de nouvelles mesures pour réduire les taux de vacance de postes.

25. L'intervenant souscrit aux vues du Comité consultatif concernant les projets à impact rapide et appuie la recommandation faite à ce sujet au paragraphe 33 du rapport; en revanche, il n'estime pas que la structure des effectifs de la MINUT comporte trop de cadres et de dirigeants. La MINUT ne devrait pas être comparée à d'autres missions de maintien de la paix, car chacune d'entre elles a un mandat et des besoins opérationnels spécifiques. Il n'est pas approprié de considérer les activités de maintien de la paix sur la base d'un modèle. Compte tenu du fait que le Conseil de sécurité examinera prochainement le rapport du Secrétaire général sur le Timor-Leste, l'intervenant se félicite que le Comité consultatif n'ait pas recommandé d'apporter de modifications à la structure de direction de la Mission.

26. **M. Torres Lépori** (Argentine) souscrit aux observations du représentant du Brésil. Il se déclare préoccupé par le retard apporté à la mise en œuvre d'un certain nombre de projets à impact rapide au Timor-Leste et demande au Secrétariat de fournir des explications à ce propos.

27. **M. Dowana** (Libéria) remercie la communauté internationale des efforts qu'elle a déployés pour aider le Gouvernement et le peuple libériens.

*La séance est levée à 10 h 50.*